

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 18/02/2010

### Prévention des risques psychosociaux au travail Accord à l'unanimité dans la branche des industries électrique et gazière

L'ensemble des partenaires sociaux des industries électrique et gazière a signé, à **l'unanimité**, le 12 février 2010, un accord de branche sur les principes de prévention des risques psychosociaux au travail.

S'inscrivant dans une **démarche particulièrement novatrice**, la branche des IEG est en effet l'une des rares en France à avoir travaillé sur le « bien-être » au travail. Le texte conclut ainsi dix huit mois d'échanges et de concertation entre l'UFE, l'UNEMIG, CFE-CGC, CFTC-CMTE, FCE-CFDT, FNEM-FO et la FNME-CGT.

L'accord reconnaît que le travail peut être source d'épanouissement personnel et professionnel mais aussi source de dégradation du potentiel de santé des salariés. Il souligne la volonté de la branche de porter une attention particulière aux facteurs potentiels de stress et/ou de mal-être au travail, afin de **lutter contre les risques avant l'apparition de toute difficulté** (prévention primaire).

**Trois grandes actions** sont ainsi dédiées à cette prévention :

- La mise en œuvre d'une **démarche pluridisciplinaire**
- Le **partage d'expériences et de bonnes pratiques**
- La permanence du **dialogue social** en toute transparence

Sur la base de cet accord-cadre, les entreprises peuvent conclure des accords au sein de leurs entités afin d'impliquer les parties prenantes (management, CHSCT, médecin du travail...) dans la prévention et la prise en charge des risques psychosociaux.

#### Contacts presse :

UFE  
Anne CHENU  
06.09.22.77.01  
01.58.56.20.84  
[anne.chenu@ufe-electricite.fr](mailto:anne.chenu@ufe-electricite.fr)

UNEmIG  
Michel ASTRUC  
06.87.60.64.27  
[michel.astruc@gdfsuez.com](mailto:michel.astruc@gdfsuez.com)

*L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres, producteurs, gestionnaires de réseaux, et fournisseurs d'électricité, dans les domaines social, économique et industriel.*

*L'Union Nationale des Employeurs des Industries Gazières (UNEmIG) est la fédération patronale des employeurs de l'industrie du gaz naturel. Les membres de l'UNEmIG sont Gaz de France et le Syndicat Professionnel des Entreprises Gazières Non Nationalisées (SPEGNN).*